

Logo/En-tête de  
clinique  
vétérinaire  
d'émission

**Modèle de certificat de santé vétérinaire**  
**[Pays autres que les États-Unis] [Les pays reconnus comme exempts de la rage]**  
**[Reproduction et Foire/Exposition (Séjour Permanent)]**

**Certificat vétérinaire modèle de santé pour l'exportation de chiens commerciaux de moins de huit mois au Canada pour la reproduction et la foire/l'exposition (séjour permanent)**

**[PAYS D'ORIGINE]**

**Certificat vétérinaire de santé**

<b>Partie I : Détails de l'envoi expédié</b>	Expéditeur: Nom: Adresse:	Numéro de référence du certificat:	
		Numéro de permis d'importation:	
		Autorité compétente centrale :	
	Pays:		
	Consignataire: Nom: Adresse:		
	Pays:		
	Chenil d'origine: Nom: Adresse:	Moyens de transport :	
		Aérien <input type="checkbox"/> Terrestre <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
		Numéro d'identification de transport :	
	Pays:		
Pays d'origine:                      Code ISO:	Pays de destination:                      Code ISO:		
	CANADA	CA	
Nombre/Quantité:	Date et heure du départ :		
Chiens certifiés pour:	la reproduction <input type="checkbox"/>	OU	la foire ou l'exposition <input type="checkbox"/>
Identification des produits de base: Race                      Sexe                      Couleur/Marquages                      Date de naissance (jj/mm/aaaa)                      Numéro et emplacement des micropuces			

**[PAYS D'ORIGINE]**

**Certificat vétérinaire de santé**

Information sur la santé	Numéro de référence du certificat	Numéro de permis d'importation
--------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

Moi, le vétérinaire agréé soussigné certifie que:

1. Le chenal d'origine identifié ci-dessus, où les chiens identifiés ci-dessus sont nés et ont résidé depuis la naissance jusqu'à l'exportation au Canada, a été exempt de toute preuve clinique, pathologique ou épidémiologique de la maladie canine, de l'adénovirus canin 2 (hépatite), du virus canin parainfluenza et du parvovirus canin pendant les quatre-vingt-dix (90) jours précédant immédiatement la date d'exportation au Canada.
2. Le chenal d'origine identifié ci-dessus, où les chiens identifiés ci-dessus sont nés et ont résidé depuis la naissance jusqu'à l'exportation au Canada, a été exempt de toute preuve clinique, pathologique ou épidémiologique de la rage pendant les six (6) mois précédant immédiatement la date d'exportation au Canada.
3. SOIT
  - a. <sup>(1)</sup>La vaccination contre la rage est disponible dans [insérer le pays d'origine] et  
*Soit*
    - i. les chiens identifiés ci-dessus avaient moins de douze (12) semaines au moment de l'exportation vers le Canada et n'est pas vacciné contre la rage. <sup>(1)</sup>
  - Ou*
    - ii. les chiens identifiés ci-dessus avaient douze (12) semaines ou plus au moment de l'exportation vers le Canada et ont été vacciné contre la rage, avec un vaccin homologué et approuvé à cette fin dans [insérer le pays d'origine], avant l'exportation, comme indiqué ci-dessous. <sup>(1)</sup>

Partie II : Certification

NUMÉRO DE MICROPUCE	DATE DE VACCINATION (jj/mm/aaaa)	NOM DU VACCIN	FABRICANT	NUMÉRO DE LOT VACCINAL

OU

- b. <sup>(1)</sup>La vaccination contre la rage n'est pas disponible dans [insérer le pays d'origine] et le statut exempt de rage de [insérer le pays d'origine], déjà approuvé par l'ACIA, est certifié par le vétérinaire officiel de [insérer le pays d'origine] dans l'addendum ci-joint.
4. Les chiens identifiés ci-dessus ont résidé de façon continue dans [insérer le pays d'origine], qui est reconnu par l'ACIA comme étant exempts de la rage, de la naissance jusqu'au moment de l'exportation au Canada.
5. Les chiens identifiés ci-dessus ont été vacciné contre la maladie canine, l'adénovirus canin 2 (hépatite), la parainfluenza canine et le parvovirus canin, avec des vaccins homologués et approuvés à cette fin dans [insérer le pays d'origine], comme indiqué ci-dessous. Les chiens identifiés ci-dessus étaient âgés d'au moins six (6) semaines au moment de la vaccination.

NUMÉRO DE MICROPUCE	DATE DE VACCINATION (jj/mm/aaaa)	NOM DU VACCIN	FABRICANT	NUMÉRO DE LOT VACCINAL	DATE DE VACCINATION PRÉCÉDENTE (jj/mm/aaaa)

**[PAYS D'ORIGINE]**

**Certificat vétérinaire de santé**

Information sur la santé	Numéro de référence du certificat	Numéro de permis d'importation
--------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

6. Les chiens identifiés ci-dessus ont été traité pour des endo- et des ectoparasites, avec un produit à large spectre(s) homologué et approuvé à cette fin dans [insérer le pays d'origine], au cours des sept (7) jours précédant immédiatement la date d'exportation au Canada comme indiqué ci-dessous:

NUMÉRO DE MICROPUCE	DATE DU TRAITEMENT (jj/mm/aaaa)	NOM DU PRODUIT ET FABRICANT	INGRÉDIENT ACTIF	DOSE ADMINISTRÉE

7. J'ai examiné les chiens identifiés ci-dessus au cours de la période de quarante-huit (48) heures précédant immédiatement la date d'exportation au Canada et j'ai constaté qu'il était en bonne santé, apte à être transporté et exempt de toute preuve clinique ou épidémiologique de maladies contagieuses ou infectieuses et, dans la mesure du possible, d'exposition à ces maladies.

NUMÉRO DE MICROPUCE	DATE DE L'EXAMEN (dd/mm/yyyy)	ÂGE AU MOMENT DE L'EXAMEN

- 8. Les chiens identifiés ci-dessus était âgé d'au moins huit (8) semaines au moment de l'examen avant l'exportation au Canada.
- 9. Les chiens identifiés ci-dessus ont été identifié de façon permanente à l'aide d'une puce électronique approuvée par l'ISO.
- 10. Les chiens identifiés ci-dessus sont apte à être transporté sans souffrance indue en raison de l'infirmité, de la maladie, des blessures, de la fatigue ou d'une autre cause pendant le voyage prévu.
- 11. Si le voyage est par avion, les chiens identifiés ci-dessus seront transporté conformément aux exigences relatives aux conteneurs spécifiées par le Règlement sur les animaux vivants de l'Association internationale du transport aérien (IATA), approuvé par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).
- 12. Les chiens identifiés ci-dessus /n'ont entré en contact avec aucun autre animal d'espèces comme ou sensibles, à moins que ces animaux n'aient les mêmes garanties de santé, pendant toute la durée requise de résidence et de transport.

Notes de bas de page:  
<sup>(1)</sup> Supprimer selon le cas

Ce certificat est valable pour un maximum de deux (2) chiens.  
 Ce certificat doit être délivré dans les quarante-huit (48) heures précédant immédiatement l'exportation et reste valide pendant sept (7) jours à partir de la date d'émission.

**[PAYS D'ORIGINE]**

**Certificat vétérinaire de santé**

Information sur la santé	Numéro de référence du certificat	Numéro de permis d'importation
<b>Vétérinaire agréé (requis)</b>		
Nom (en majuscules):	Qualification et titre:	
Nom de la clinique:	Téléphone:	
Adresse de la clinique:	Messagerie électronique:	
Date:	Signature:	

Logo de  
l'autorité  
compétente

**Addendum au modèle de certificat de santé vétérinaire  
Certification officielle du statut exempt de rage du pays  
[Pays autres que les États-Unis] [Les pays reconnus comme exempts de la rage]  
[Reproduction et Foire/Exposition (Séjour Permanent)]**

**Addendum : Certification officielle du statut exempt de rage du pays**

**[PAYS D'ORIGINE]**

**Certification officielle du statut exempt de rage du pays**

<b>Partie I : Détails de l'envoi expédié</b>	Expéditeur: Nom: Adresse:		Numéro de référence du certificat:	
	Pays:		Numéro de permis d'importation:	
	Consignataire: Nom: Adresse:		Autorité compétente centrale :	
	Pays:			
	Chenil d'origine: Nom: Adresse:			
	Pays:			
	Pays d'origine:	Code ISO:	Pays de destination:	Code ISO:
			CANADA	CA
	Nombre/Quantité:		Date et heure du départ :	
	Chiens certifiés pour:		la reproduction <input type="checkbox"/> OU la foire ou l'exposition <input type="checkbox"/>	
Identification des produits de base:				
Race      Sexe      Couleur/Marquages      Date de naissance (jj/mm/aaaa)      Numéro et emplacement des micropuces				

Logo de  
l'autorité  
compétente

**Addendum au modèle de certificat de santé vétérinaire**  
**Certification officielle du statut exempt de rage du pays**  
**[Pays autres que les États-Unis] [Les pays reconnus comme exempts de la rage]**  
**[Reproduction et Foire/Exposition (Séjour Permanent)]**

**[PAYS D'ORIGINE]**

**Certification officielle du statut exempt de rage du pays**

<b>Partie II : Certification</b>	Certification officielle du la rage	Numéro de référence du certificat	Numéro de permis d'importation
	Moi, le vétérinaire officiel soussigné de <u>[insérer le pays d'origine]</u> certifier que:  La vaccination contre la rage n'est pas disponible dans <u>[insérer le pays d'origine]</u> et <u>[insérer le pays d'origine]</u> est exempt de tout cas suspect ou confirmé de rage pendant les six (6) mois précédant immédiatement la date d'exportation au Canada.  Cet addendum reste valide pendant sept (7) jours à partir de la date d'émission.  Cet addendum est requis si la déclaration de certification contre la rage 3b du modèle de certificat est sélectionnée ci-dessus.		
<b>Vétérinaire officiel du service vétérinaire central du pays d'origine</b> (requis)			
Nom (en majuscules):		Qualification et titre:	
Adresse:			
Date:		Signature:	
Timbre officiel:			